

PERTINENCE DES SOINS

- **RENOUVELLEMENT DE L'INSTANCE RÉGIONALE D'AMÉLIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS – IRAPS**
- **PLAN D' ACTIONS PLURIANNUEL RÉGIONAL D'AMÉLIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS – PAPRAPS – 2021-2024**

Mission Qualité Pertinence et Efficience des Parcours
Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie

17 décembre 2020

La pertinence en région

Le **Décret 2015-1510 du 19 novembre 2015** relatif à la promotion de la pertinence des actes, des prestations et des prescriptions en santé crée :

Une **Instance régionale d'amélioration de la pertinence des soins – IRAPS**,

- contribue à l'amélioration de la pertinence des prestations, des prescriptions et des actes dans la région
- concourt à la diffusion de la culture de la pertinence des soins et à la mobilisation des professionnels de santé autour de cette démarche

Un **Plan d'actions pluriannuel d'amélioration de la pertinence des soins – PAPRAPS – 2016-2019** propose :

- Le diagnostic de la situation régionale,
- Les domaines d'action prioritaires, en matière d'amélioration de la pertinence des soins, structuration des parcours de santé, articulation des prises en charge en ville et en établissement de santé,...
- Les actions menées en précisant le calendrier et les moyens mobilisés pour leur mise en œuvre et leurs modalités de suivi et d'évaluation.



- 20 membres maximum**, nommés par le DG ARS, représentant **l'ARS, l'assurance maladie, les établissements, les professionnels de santé libéraux et les usagers.**
- Séance d'installation de l'IRAPS le 11 mai 2016 et consultation sur le PAPRAPS le 15 juin
- Un **Président** élu parmi les professionnels de santé membres
- Une **durée du mandat** des membres fixée à 4 ans, d'où son **RENOUVELLEMENT**

Le rôle des membres de l'IRAPS en quelques mots ...

L'IRAPS, c'est :

- Un observatoire en s'appuyant sur des recommandations et des indicateurs chiffrés
- Une instance de partage et de retours d'expériences d'actions d'amélioration de la pertinence, de diffusion de constats sur les thématiques retenues dans le PAPRAPS
- Une instance où sont formulées des propositions d'actions et où se mettent en place des actions d'amélioration

Dans le cadre de son renouvellement, l'IRAPS comprend également un collège d'experts représentés par **QualiREL Santé, l'OMEDIT, ONCO PL et le Réseau Sécurité Naissance.**

Le rôle d'un représentant d'une fédération hospitalière :

- Relayer les informations auprès des établissements (dont les commissions médicales d'établissement)
- Contribuer à la mise en œuvre des actions définies et validées du PAPRAPS
- Etre force de proposition pour initier de nouvelles actions

Courriers de sollicitation adressés aux fédérations hospitalières, aux URPS et aux représentants de usagers le 11/12/2020

➔ Nominations attendues au plus tard pour **le 22/01/2021**

Constats suite au bilan du PAPRAPS 2016-2019 et méthode

- Attente des membres d'un PAPRAPS plus resserré et opérationnel
- Appel à contribution fin 2019 des membres IRAPS et des SRA (QualiREL Santé, OMEDIT, ONCO PL et Réseau Sécurité Naissance)
- Projets à vocation régionale émanant du terrain
- Partage des contributions avec l'assurance maladie et synthèse réalisée selon 4 axes : actions prioritaires par le groupe de travail du 23/01/2020.

Pour chaque action :

- Un pilote identifié
- Des recommandations
- Un état des lieux, des indicateurs chiffrés
- Un plan d'actions
- Une évaluation

Leviers et outils mobilisables :

- Structures régionales d'appui
- Nouveau CAQES
- Animation territoriale : sujet piloté ARS/AM à l'échelle d'un territoire
- Les CPTS via leur Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI)
- Appel à Manifestation d'Intérêt
- Appel à projet
- MSAP

PAPRAPS 2021-2024 : 4 axes identifiés

Pertinence des prescriptions et de l'utilisation des produits de santé :

- Pertinence de l'utilisation de **Dispositifs médicaux lors d'une perfusion**
- **Iatrogénie médicamenteuse** : dé-prescription chez la personne âgée
- Améliorer la juste **prescription des IPP**

Pertinence des actes et des pratiques :

- Campagne « **Choisir avec Soin** » - Pertinence des soins délivrés aux personnes âgées (75 ans et plus) hospitalisées ou résidant en EHPAD
- Pertinence du **non recours à l'évaluation onco-gériatrique**
- Pertinence de la réalisation des **examens pré-anesthésiques**

Pertinence des parcours / séjours / modes de prise en charge :

- Pertinence du parcours dans le cadre de la prise en charge du **cancer du sein**
- Pertinence du **recours aux urgences des personnes de + 75ans**
- Pertinence du parcours patient après **AVC**
- Pertinence du parcours des patients **Insuffisants cardiaques**
- Pertinence du parcours des patients atteints de **BPCO**
- Pertinence du parcours des patients **douloureux chroniques**

Acculturation, communication, animation de la démarche pertinence :

- **QualiREL Santé** : appui méthodologique, outils et accompagnement de la culture pertinence
- Rencontres avec les **sociétés savantes** : groupe d'expert techniques et partage en IRAPS
- Comment **rendre acteur l'utilisateur** ?

Rétro-planning pour la préparation du futur PAPERAPS et le renouvellement de l'IRAPS

